

Communauté de
Communes
du Pays de Bâgé

SOMMAIRE

Chiffres clés	P 1
Collecte des déchets	P 2
Traitement	P 3
Modalités d'exploitation des services d'élimination	P 4
Communication	P 4
Montant annuel global des dépenses des services et modalités de financement	P 5
Tarif des services d'élimination des déchets	P 5
Investissements réalisés	P 5
Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	P 6
Indicateurs financiers détaillés	P 6
Indicateurs de performance Eco-Emballages	P 7
Annexes : résultats quantitatifs par type de collectes et de matériaux	



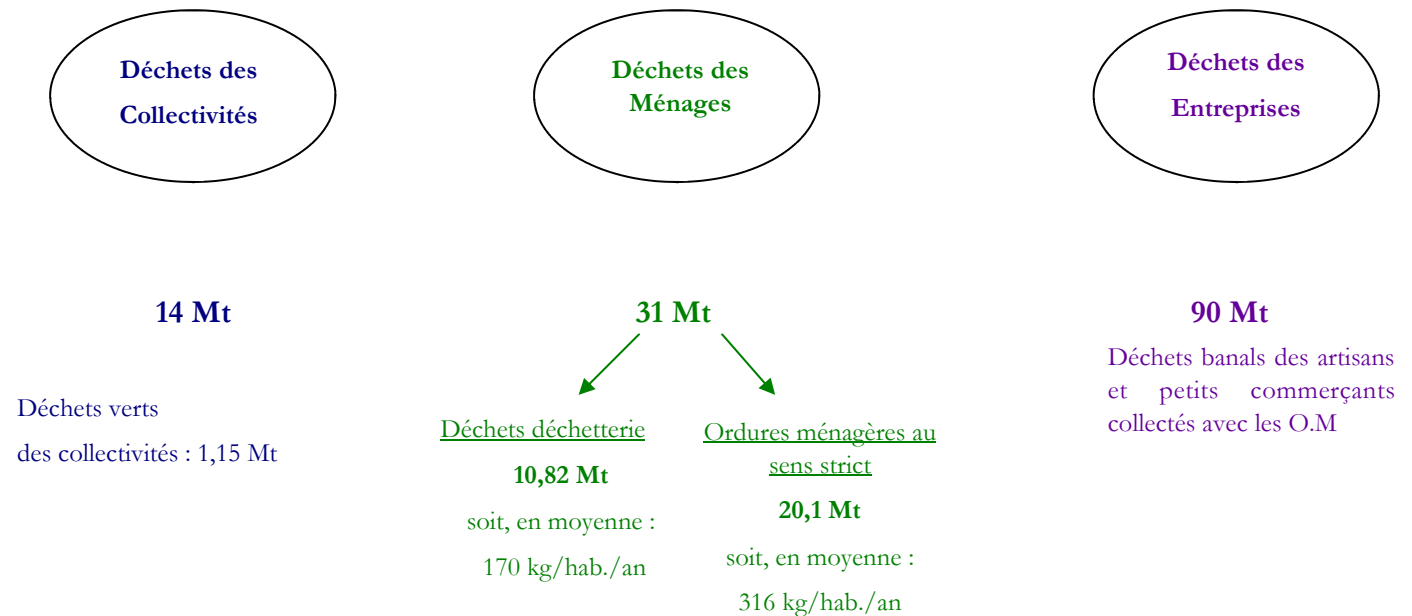
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets - Exercice 2009

DECHETS MUNICIPAUX : les chiffres clés (source ADEME)

Les déchets municipaux regroupent l'ensemble des déchets dont l'élimination relève de la compétence des communes.

Selon l'ADEME, 868 millions de tonnes de déchets ont été produites en France en 2008 *.

Données nationales 2008 et estimations en millions de tonnes (Mt) :



♦ En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
♦ Et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 (journal officiel du 14 mai 2000)

* Les données 2008 sont les données les plus récentes diffusées par l'ADEME.

I/ Indicateurs techniques : COLLECTE

Territoire desservi

■ Collecte des déchets en porte à porte

Communes desservies : Asnières/Saône, Bâgé-la-Ville, Bâgé-le-Châtel, Dommartin, Feillens, Manziat, Replonges, Saint-André de Bâgé et Vésines.

■ Collecte des déchets en déchetterie intercommunale

Accès autorisé aux habitants d'Asnières/Saône, Bâgé-la-Ville, Bâgé-le-Châtel, Dommartin, Feillens, Manziat, Replonges, Saint-André de Bâgé et Vésines.

Accès autorisé aux professionnels de ces communes, sous conditions.

■ Collecte des déchets en Points d'Apports Volontaires

Colonnes implantées sur le territoire des communes d'Asnières/Saône, Bâgé-la-Ville, Bâgé-le-Châtel, Dommartin, Feillens, Manziat, Replonges, Saint-André de Bâgé et Vésines.

Collecte hebdomadaire des déchets ménagers en porte à porte

<i>Etabli selon les redevances facturées</i>	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre d'habitants desservis en porte à porte	12 689	12 994	13 248	13 465	13 376
Nombre de foyers	5 034	5 143	5 244	5 319	5 535

Collecte des déchets des ménages en déchetterie

Mise en service : avril 1999

Ouverture hebdomadaire au public :

- ♦ d'octobre à mars : 31 heures par semaine
- ♦ d'avril à septembre : 38 heures par semaine

Localisation : route de Passant – 01570 Feillens

Rayon d'accès jusqu'aux limites du territoire : environ 11 km

Déchets admis : gravats, plastiques, verre, ferraille, bois, encombrants, déchets verts, papiers cartons, déchets ménagers spéciaux, piles, cartouches d'encre, batteries, huiles usagées, textiles, plaques fibrociment, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets d'activités de soins.

Collecte des déchets recyclables par apport volontaire

Mise en service : juin 1999

Nombre de Points d'Apports Volontaires : 29

Nombre de Conteneurs : 156

Déchets admis : journaux – magazines, verre trié par teinte, en mélange, emballages carton, acier, aluminium, briques alimentaires et bouteilles et flacons plastiques.

Collecte des déchets professionnels en porte à porte ou en déchetterie

Déchets professionnels admis en déchetterie : gravats, déchets verts, encombrants, déchets industriels banals (papiers-cartons, ferraille, bois, films et bâches plastiques).

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de professionnels desservis en porte à porte	138	141	114	116	120
Nombre de parts en équivalent habitant pour le porte à porte	239	262	-	-	-
Nombre de professionnels fréquentant la déchetterie	57	94	106	121	121

I/ Indicateurs techniques : TRAITEMENT

Déchets collectés en porte à porte

- Traitement par enfouissement dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de classe II de Viriat (01)

Capacité de traitement en 2009 : tonnes.

Tonnage traité en 2009 : tonnes.

- Tonnage traité dans l'année en provenance de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé : 1 394,21 tonnes.

Durée de vie du site de la Tienne : .

- Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement :

= captage de biogaz brûlé par 2 torchères.

= pose d'une géomembrane en fond de casier. Elle permet de récupérer les lixiviats qui sont ensuite emmenés dans des bassins de lagunage. L'exutoire du 4^{ème} bassin est branché sur le réseau d'assainissement.

= pose d'une géomembrane en sommet de casier afin de limiter le passage de biogaz sur la partie sommitale.

= traitement des lixiviats en station d'épuration.

= barrière d'étanchéité : 2 couches d'argile se succèdent sous la bâche plastique. La 1^{ère} de 1 m a une imperméabilité de 10^{-9} m/s (soit 3,6 mm/1 000 h) et la 2^{ème} d'une épaisseur de 5 m minimum de 10^{-6} m/s (soit 3,6 mm / h).

Déchets collectés en déchetterie

Tri et conditionnement au centre de tri L.B.D.I à Châtillon/Chalarnonne.

Capacité de traitement en 2009 : 71 000 tonnes.

Tonnage traité en 2009 : 15 000 tonnes.

► Destination des déchets :

- ◆ Verre : recyclage à l'usine ST-GOBAIN de Chalon/Saône (71)
- ◆ Ferraille : recyclage par la Sté EPUR à Mâcon (71)
- ◆ Encombrants : ISDND de classe II de la Tienne à Viriat (01)
- ◆ Bois : Sté BERROD à Châtillon sur Chalarnonne (01)
- ◆ Déchets verts : Compostage des déchets verts par l'entreprise HUMOSOL de Feillens (01)
- ◆ Gravats : reprise des gravats par l'entreprise DE GATA à Replonges (01)
- ◆ Papiers - Cartons : Sté BERROD à Châtillon sur Chalarnonne (01) puis Sté REVAL à Saint-Apollinaire (21)
- ◆ Plastiques agricoles : Sté BERROD à Châtillon sur Chalarnonne (01)
- ◆ Batteries : récupération par la Sté SARP à Mâcon (71)
- ◆ Huiles usagées : enlèvement et recyclage par la Sté SRRHU
- ◆ Plastiques ménagers : Sté BERROD à Châtillon sur Chalarnonne (01)
- ◆ Déchets Ménagers Spéciaux : traitement par la Sté SARP à Mâcon (71)
- ◆ Piles : recyclage par la Sté COREPILE à Paris (75)
- ◆ Déchets d'équipement électriques et électroniques : Eco-organisme

En 2009, l'association mâconnaise d'insertion « Le Pont » a poursuivi la collecte des textiles à la déchetterie de Feillens.

L'association collecte les textiles, la vaisselle, les jouets et les petits meubles.



ERP

Déchets collectés dans les Points d'Apports Volontaires

▪ Tri et conditionnement

Centre de tri QUINSON FONLUPT à St Denis les Bourg (01) pour les journaux – magazines et les emballages. Site certifié ISO 14001.

Capacité de traitement 2009 : tonnes.

Tonnage traité dans l'année en provenance de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé : tonnes.

Centre de tri SOLOVER à Champforgeuil (71) pour le verre.

▪ Recyclage

- * Aluminium : Sté AFFIMET (60)
- * Acier : Sté ARCELOR Packaging in (92)
- * Briques alimentaires : REVIPAC (75)
- * Emballages cartons et journaux – magazines : papeterie EMIN-LEYDIER (26)
- * Plastiques : Sté VALORPLAST (92)
- * Verre : ST GOBAIN Emballages (71)
- * Déchets d'équipements électriques et électroniques : QUINSON FONLUPT (01)

II/ Indicateurs juridiques

1) MODALITÉS D'EXPLOITATION DES SERVICES

■ Collecte en porte à porte

La collecte et le transport sont gérés, en régie, par la Communauté de Communes du Pays de Bâgé.

Le traitement est confié à ORGANOM, Syndicat Mixte de Traitement des déchets à Bourg-en-Bresse (01).

■ Déchetterie intercommunale

La gestion de la déchetterie est assurée, en régie, par la Communauté de Communes du Pays de Bâgé.

Le transport et la valorisation des déchets récupérés en déchetterie a fait l'objet d'un marché public de prestations de services en date du 01/01/2009 jusqu'au 31/12/2011.

Dans ce cadre, les déchets plastiques, verre, bois et papiers cartons relèvent de la Société BERROD

Les gravats sont également transportés par BERROD et valorisés par l'entreprise DE GATA.

Les déchets ménagers spéciaux sont gérés par la Société SARP.

Le traitement des déchets verts est assuré par l'entreprise HUMOSOL.

■ Points d'Apports Volontaires

Collecte sélective et traitement des déchets ménagers en apport volontaire confiés à la Société QUINSON FONLUPT dans le cadre d'un marché public de prestations de services en date du 01/01/2009 jusqu'au 31/12/2011.

Signature d'un Contrat Programme de Durée Barème D avec ECO-EMBALLAGES en date du 19/12/2005. Contrat assurant un soutien à la tonne triée et une garantie de reprise des matériaux par des repreneurs désignés pour les emballages ménagers uniquement.

Les difficultés rencontrées dans l'exécution des marchés

Pour la déchetterie

× Réorganisation de la gestion de la déchetterie avec la reprise en régie du site et le renouvellement des prestataires chargés de l'enlèvement et du traitement des déchets.

× Actes de vandalismes répétés sur le site de la déchetterie intercommunale. La Communauté de Communes a engagé des solutions pour remédier à ce problème (pose d'une clôture végétale, renforcement de la clôture d'entrée, installation de portes renforcées)

Pour les Points d'Apports Volontaires

× Des dépôts sauvages ont été observés sur plusieurs points d'apports volontaires. Des amendes ou des avertissements ont été adressés.

Tous ces problèmes ont été traités au fur et à mesure grâce à des rencontres régulières et suivies avec les prestataires.



2) DEPENSES DE COMMUNICATION ET SOUTIEN FINANCIER ECO-EMBALLAGES

- ✓ Édition du Journal du Tri n°14 : 1 648,00 € HT ;
- ✓ Dépenses internes de fonctionnement : réalisation du bilan annuel 2008 photocopiés à tous les délégués, trajets chargée de missions (déchetterie, Points d'Apports Volontaires, centres de tri et d'enfouissement des déchets) ;
- ✓ Dépenses moyens humains : temps passé pour la chargée de missions et le directeur de la Communauté de Communes.

Soutien d'Eco-Emballages

à hauteur de 50 % des dépenses H.T.

III/ Indicateurs financiers

1) MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DES SERVICES ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

Exploitation

▪ Montants annuels en € H.T

	2006	2007	2008	2009
Dépenses	839 376,33	843 706,58	907 727,61	899 423,80
Recettes	937 345,22	914 351,91	1 001 658,86	1 007 371,72

Provenance des recettes

Redevances + livraisons déchetterie	74,2 %
Vente conteneurs et composteurs	0,76 %
Subventions et soutiens	12,1 %
Vente produits recyclables	3,31 %
Amortissements	9,52 %
Produits exceptionnels	0 %

Attention :

les indicateurs financiers sont calculés avec le rattachement des charges et produits à l'exercice et, de ce fait, diffèrent des résultats mentionnés au compte administratif 2009.

2) TARIFS DES SERVICES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- **Collecte en porte à porte**
 - ◆ Particulier :
 - * Part fixe : 22,00 € TTC/personne/an
 - * Part variable en fonction du poids collecté : 0,15 € TTC/kg
 - * Part variable en fonction des levées : 0,85 € TTC/ levée
 - ◆ Professionnel :
 - * Part fixe pour la collecte en porte à porte : 22,00 € TTC
 - * Part variable en fonction du poids collecté : 0,15 € TTC/kg
 - * Part variable en fonction des levées : 0,85 € TTC/ levée
- **Collecte sélective**
 - ◆ Particulier :
 - * Part fixe : 20,00 € TTC/personne/an
 - ◆ Professionnel : accès à la déchetterie
 - 63,21 € H.T de forfait
 - + pour les dépassements :
 - * 47,06 € H.T/tonne de déchets verts
 - * 15,68 € H.T/tonne de gravats
 - * 37,85 € H.T/tonne de D.I.B
 - * 86,00 € H.T/tonne d'encombrants et films plastiques agricoles.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Dépenses : 312 406,95 € H.T

En dehors du remboursement du capital de la dette, des stocks et amortissements, les dépenses d'investissement ont été réalisées à la déchetterie intercommunale :

- * la pose d'une clôture sur la façade d'entrée de la déchetterie: 7 184,00 € H.T.
- * l'installation d'une signalétique sur le quai haut : 4 725,00 € H.T.
- * la réalisation de passerelles sécurisées pour les apports dans les bennes à toit : 4 841,00 H.T.
- * la réfection des ouvertures du local du gardien : 5 111,00 € H.T.
- * l'installation d'une clôture végétalisée : 30 215,00 € H.T.

Recettes : 312 740,34 € H.T

Les recettes concernent essentiellement les amortissements et les stocks. Des subventions du Conseil Général d'un montant global de 43 271,00 € complètent le poste de recettes.

3) MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES A DES ENTREPRISES

- * Versements effectués à la Société QUINSON FONLUPT - 01 000 ST DENIS LES BOURG
Collecte, tri et conditionnement des déchets issus des Points d'Apports Volontaires : 158 153,72 €H.T
- * Versements effectués à la Société SARP - 71530 CRISSEY
Traitement des déchets ménagers spéciaux : 14 360,40 €H.T
- * Versements effectués à ORGANOM, Syndicat Mixte de Traitement des déchets - 01000 BOURG EN BRESSE
Traitement des ordures ménagères : 114 819,52 €H.T
- * Versements effectués à la Société HUMOSOL - 01570 FEILLENS
Valorisation des déchets verts : 44 097,33 €H.T
- * Versements effectués à la Société BERROD - 01370 BENY
Gestion de la déchetterie et valorisation des matériaux récupérés : 180 635,58 €H.T

4) INDICATEURS DÉTAILLÉS

Coût global de fonctionnement des services
ramené à la tonne de déchets enlevés en euros H.T

• Collecte en porte à porte

Dépenses de fonctionnement 2009 : 384 596,36 €

Tonnes collectées sur l'année : 1 394,21

Coût en euros H.T/tonne : 275,84

(- 10% par rapport à 2008)

• Collecte sélective

Dépenses de fonctionnement 2009 : 514 827,44 €

Tonnes collectées sur l'année en déchetterie et
points recyclage : 5 742,01

Coût en euros H.T/tonne : 89,66

(+ 14% par rapport à 2008)

Produits des droits d'accès à la déchetterie
pour les déchets apportés par les entreprises :

17 663,14 euros H.T

Montant des aides reçues d'organismes agréés au titre du décret n°92-377
du 1^{er} avril 1992 (Eco-Emballages)

Soutien à la tonne triée : 109 199,18 €

Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

- ◆ Rachat du verre par Saint-Gobain : 14 564,71 €
- ◆ Rachat des journaux par QUINSON FONLUPT : 4 428,67 €
- ◆ Rachat des cartons d'emballages par les papeteries EMIN LEYDIER :
1 119,81 €
- ◆ Rachat de l'acier par ARCELOR : 506,21 €
- ◆ Rachat de l'aluminium par AFFIMET : 231,60 €
- ◆ Rachat des emballages plastique par VALORPLAST : 4 092,93 €
- ◆ Rachat de ferraille par EPUR : 255,50 €
- ◆ Rachat des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques : 5 344,95 €
- * TOTAL : 30 544,38 €

IV/ Indicateurs de performances Eco-Emballages

Comparaison des performances, par matériaux, obtenues en 2009 par rapport aux objectifs de valorisation fixés dans le contrat programme de durée Eco-Emballages (chiffres exprimés en kg/an/hab.)

Matériaux	Performances année 2009	Objectifs de valorisation 2009	Différence
Acier	1,6	1,400	+
Aluminium	0,089	0,080	+
Emballages carton	4,165	3,700	+
Flacons plastiques	3,453	3,900	-
Verre teinté	42,155	34,881	+
Verre blanc	9,792	10,419	-

Comparaison des performances, par matériaux, obtenues en 2008 par rapport aux seuils de performance et aux soutiens unitaires en € par tonne en découlant.

Matériaux	Performances année 2009 (kg/hbt)	Seuils de performance	Soutien des seuils en €/tonne	Soutien obtenu par la CCPB (€/tonne)
Acier	1,6	plancher : 1,000 plafond : 7,000	45,00 80,00	51,56
Aluminium	0,089	plancher : 0,100 plafond : 1,000	230,00 330,00	230,00
Emballages carton	4,165	plancher : 4,000 plafond : 18,000	120,00 280,00	123,17
Flacons plastiques	3,453	plancher : 1,600 plafond : 8,000	310,00 840,00	471,62
Verre teinté	42,155	plancher : 15,000 plafond : 45,000	3,00 7,00	4,87
Verre blanc	9,792	plancher : 15,000 plafond : 45,000	3,00 7,00	7,00